



**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
LOZÈRE

Motion relative à l'aboutissement de la charte sur l'eau en Lozère

La Chambre d'Agriculture de Lozère, réunie en Session le 15 novembre 2013 à Mende, sous la Présidence de Madame Christine VALENTIN, adopte la motion suivante :

Considérant

- Que l'abreuvement des animaux est un enjeu majeur en Lozère,
- Que les prairies de fauche doivent pouvoir être assainies pour assurer la production fourragère afin de permettre aux exploitations de tendre vers l'autonomie,
- Que des discussions entre l'Etat et les professionnels agricoles ont permis de travailler sur un projet de charte sur l'eau visant à mettre en œuvre des pratiques de travaux en toute sécurité et en conformité avec la réglementation,
- Que la charte constitue un ensemble de solutions qui doit être adopté globalement,

Demande

A Monsieur le Préfet, que toutes les simplifications et assouplissements nécessaires soient mis en œuvre pour que cette charte sur l'eau puisse être signée dans son intégralité et mise en application dans les meilleurs délais.

Délibéré à Mende, le 15 novembre 2013

**La Présidente,
Christine VALENTIN**

